

## ANNEXE A : CERTIFICAT D'ASSURANCE

### Assurance-vie temporaire collective en vertu de la police collective 90340

POLICE COLLECTIVE : 90340 émise à Services le Choix du Président inc.

BÉNÉFICIAIRE : [comme désigné]

RÉDUCTIONS EN RAISON DE L'ÂGE. Veuillez consulter la section Réduction des prestations avec l'âge pour plus de détails.

COORDONNÉES : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, 140, rue Fullarton, 10<sup>e</sup> étage, London (Ontario) N6A 5P2

\* Comprend les taxes de vente provinciales applicables.

### Définitions et renseignements importants

« Vous » désigne l'Assuré. « Nous », « notre » et « nos » désignent La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Certains mots ou expressions présentés ci-dessous ou définis dans le Glossaire ont un sens très précis dans le présent certificat d'assurance. Si un mot ou une phrase commence par une lettre majuscule, sa définition apparaît dans le glossaire à la fin du certificat ou son sens est défini ci-dessus. Il est important de lire ces définitions.

La police collective constitue le contrat en vertu duquel des indemnités seront versées. La police collective 90340 émise au titulaire de la police verse des prestations aux termes d'un seul certificat. Si vous êtes assuré sur plus d'un certificat en vertu de la police collective 90340, vous pouvez choisir, de votre vivant, lequel de ceux-ci est en vigueur. Advenant votre décès avant que ce choix n'ait été fait, nous verserons la prestation assortie au certificat comportant l'indemnité la plus élevée. Tout autre certificat sera annulé.

**Avis important** : Vous pouvez résilier la présente assurance en tout temps. Si vous nous retournez le certificat dans les 30 jours suivant sa réception et demandez son annulation par écrit, toute prime acquittée vous sera remboursée et l'assurance sera réputée ne jamais avoir été en vigueur.

### Entrée en vigueur de votre assurance

Vous êtes admissible à l'assurance si vous êtes une Personne admissible. Votre assurance prend effet à la Date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus.

### Fin de votre assurance

Votre couverture prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date à laquelle nous recevons un avis écrit dans lequel vous demandez la résiliation de la protection;
2. la date de votre 75<sup>e</sup> anniversaire;
3. la date d'expiration de la police collective;
4. la date à laquelle vous omettez de verser la prime requise pour maintenir la protection en vigueur.

### Délai de grâce

Un délai de grâce de trente et un (31) jours est autorisé pour toutes les primes exigibles, à l'exception de la prime initiale. Vous devez payer la prime initiale sans quoi votre protection n'entrera pas en vigueur. Si la prime exigée n'est pas payée avant la fin du délai de grâce, votre protection tombera en déchéance et le présent certificat sera résilié. Une prime s'applique et sera exigible pour le délai de grâce si vous souhaitez maintenir la protection.

### **Remise en vigueur**

Si votre protection tombe en déchéance en raison du non-paiement des primes, la remise en vigueur de votre protection sera accordée si :

1. une demande en ce sens est présentée à la Canada-Vie dans les deux ans suivant la date à laquelle la protection est tombée en déchéance;
2. une preuve d'assurabilité satisfaisante est fournie;
3. toutes les primes en souffrance sont payées.

Une fois la protection remise en vigueur, vous et la Canada-Vie bénéficierez des mêmes droits qu'immédiatement avant la date à laquelle la protection a pris fin. Cependant, le Capital assuré sera le montant de la plus récente date de remise en vigueur, et non le montant à la date d'adhésion originale (ou de la dernière remise en vigueur).

### **Ce qui est couvert**

#### **Prestation de décès**

Si vous décédez pendant que vous êtes assuré en vertu de la police collective, la Canada-Vie versera les prestations conformément aux modalités du présent certificat d'assurance, selon les modifications apportées de temps à autre. La prestation de décès est versée sous forme d'un montant forfaitaire équivalent au Capital assuré en vigueur au moment du décès, sous réserve de la réduction des prestations avec l'âge et moins tout paiement anticipé déjà versé.

#### **Prestation de conseils financiers ou aux personnes en deuil**

Si vous décédez pendant que vous êtes assuré en vertu de la police collective, nous verserons, conformément aux modalités du présent certificat d'assurance, une prestation additionnelle de 3 500 \$.

#### **Paiement anticipé**

Si vous recevez, d'un praticien ou médecin praticien dûment autorisé à exercer sa profession au Canada, un diagnostic faisant état d'une espérance de vie de moins de 12 mois et que vous n'aviez pas encore 75 ans à votre décès, vous pouvez demander à ce que jusqu'à 50 % de votre assurance-vie vous soit versée de votre vivant, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Le paiement anticipé versé sera alors soustrait du montant de la prestation de décès.

#### **Restrictions relatives au suicide**

Si l'Assuré, alors qu'il est sain d'esprit ou non, décède par suicide dans les deux ans de la Date d'entrée en vigueur, ou de la remise en vigueur de la protection, nous rembourserons uniquement les primes versées pour ladite protection. Dans le cas d'une augmentation du Capital assuré dans les deux ans de la Date d'entrée en vigueur de la protection, nous paierons le montant du Capital assuré initial, sous réserve d'une réduction en raison de l'âge, et nous rembourserons uniquement les primes versées pour la portion augmentée.

## **Exclusions – Ce qui n'est pas couvert**

Aucune prestation ne sera versée pour tout sinistre lié, directement ou indirectement, à l'une des situations suivantes, associé de quelque manière ou à quelque degré que ce soit ou en découlant : guerre ou actes de guerre, déclaré ou non, insurrection ou hostilités de toute sorte, que l'Assuré soit ou non un participant.

## **Limitations et réductions**

### **Réduction des prestations avec l'âge**

À votre 71<sup>e</sup> anniversaire, le Capital assuré en vigueur le jour précédant votre 71<sup>e</sup> anniversaire sera réduit de 20 %. Une réduction sera appliquée à chacun de vos anniversaires après l'âge de 71 ans. Chaque réduction correspondra à 20 % du Capital assuré en vigueur le jour précédent votre 71<sup>e</sup> anniversaire.

Par exemple, si le Capital assuré en vigueur le jour précédant votre 71<sup>e</sup> anniversaire est de 50 000 \$, il sera réduit de 10 000 \$ le jour de votre 71<sup>e</sup> anniversaire et réduit à nouveau de 10 000 \$ à chacun de vos anniversaires jusqu'à votre 75<sup>e</sup> anniversaire, date à laquelle votre assurance et le présent certificat prendront fin.

## **Vos responsabilités**

### **Prime payable**

Le montant de la prime annuelle ou mensuelle initiale que vous devez payer est indiqué ci-dessus. Le montant de la prime restera le même jusqu'au cinquième anniversaire de la Date d'entrée en vigueur initiale et pour chaque période subséquente de cinq ans après cette date. À ce moment, un nouveau montant de prime vous sera facturé. Le nouveau montant sera déterminé en tenant compte du tableau des primes en vigueur selon votre âge au début de chaque période de cinq ans subséquente. Le montant de la prime peut également être modifié si un avis écrit est envoyé conformément aux modalités de la section Dispositions générales du présent certificat.

Si vous avez également une assurance maladie grave en vertu de la police collective 90341, vous avez droit à un rabais de 15 % sur les primes par ailleurs applicables en vertu de l'assurance-vie temporaire collective tant que votre protection d'assurance maladie grave reste en vigueur. Le rabais est déjà inclus au montant indiqué au début du présent certificat.

### **Changements à la protection**

Vous pouvez demander une augmentation ou une diminution du Capital assuré en vigueur. Les augmentations sont assujetties au même processus de souscription qu'à l'adhésion initiale et entrent en vigueur le premier jour du mois suivant la date à laquelle la Canada-Vie approuve l'augmentation.

Si vous augmentez votre Capital assuré, de nouvelles exclusions relatives au suicide et à la Période de contestabilité s'appliqueront à la portion augmentée du Capital assuré. Les réductions entrent en vigueur le premier jour du mois suivant la réception de la demande écrite par la Canada-Vie.

### **Changements relatifs à l'usage du tabac**

Si vous êtes actuellement visé par un taux de Fumeur, mais que vous n'avez pas fait usage de tabac, de produits du tabac, ni de succédanés de nicotine au cours des 12 derniers mois, vous pouvez aviser la Canada-Vie et, sur présentation d'une preuve acceptable à la Canada-Vie, bénéficier dorénavant de la prime pour Non-fumeur.

## **Désignation d'un bénéficiaire**

### **Bénéficiaire**

Vous pouvez désigner un ou des bénéficiaires qui recevront le Capital assuré payable en vertu du présent certificat en cas de décès, ou vous pouvez modifier une désignation de bénéficiaire révocable. Vous pouvez produire un avis ou un changement de désignation de bénéficiaire à notre bureau de London. Si vous n'avez pas désigné de bénéficiaire ou si aucun bénéficiaire désigné ne vous survit, toute somme payable sera versée à votre succession. Nous verserons toute prestation de conseils aux personnes en deuil au bénéficiaire que vous avez désigné. Nous vous verserons tout paiement anticipé.

## **Demandes de règlement**

### **Présenter une demande de règlement**

Pour qu'une prestation soit versée, les conditions suivantes doivent être satisfaites :

- Nous devons être avisés du sinistre dans les 30 jours de celui-ci. S'il est impossible de nous aviser dans ce délai, vous devez le faire aussitôt que possible, mais au plus tard un an après la date du sinistre.
- La Canada-Vie fera parvenir un formulaire de demande de règlement et des directives sur la façon de le remplir dans les 15 jours suivant la date à laquelle elle a été avisée.
- Le formulaire de demande de règlement et toute autre preuve du sinistre exigée doivent être retournés à la Canada-Vie dans les 90 jours ou aussitôt que les circonstances le permettent.

La Canada-Vie règlera les demandes de règlement dans les 60 jours suivant la réception d'une preuve du sinistre requise.

Vous pouvez joindre le service des demandes de règlements au numéro 1 855 828-0388 ou faire parvenir vos requêtes à l'adresse indiquée sur le présent certificat.

### **Preuve de sinistre**

Pour évaluer une demande de règlement, la Canada-Vie doit recevoir une preuve qu'elle juge satisfaisante :

- du décès et de la cause du décès;
- de l'âge au moment du décès;
- de l'admissibilité du demandeur à recevoir le règlement;
- du nom et de l'âge du bénéficiaire, le cas échéant;
- tout autre renseignement qu'elle exigera pour établir la validité de la demande de règlement.

La Canada-Vie se réserve le droit de demander une autopsie pour appuyer une preuve de sinistre là où la loi le permet.

## **Paiement des sommes dues**

Dans la mesure permise par la loi, le Capital assuré payable au présent certificat sera versé comme suit :

- Si vous avez désigné un ou plusieurs bénéficiaires, la Canada-Vie versera la prestation :
  - a. au bénéficiaire survivant;
  - b. aux bénéficiaires survivants en parts égales sous réserve d'indication contraire de votre part.
- Si vous n'avez pas désigné de bénéficiaire ou si aucun bénéficiaire désigné ne vous survit, la prestation sera versée à votre succession

## **Dispositions générales**

### **Déclaration inexacte quant à l'âge ou au sexe**

En cas de déclaration inexacte à l'égard de votre date de naissance ou de votre sexe dans votre demande d'adhésion, votre âge et votre sexe exacts prévaudront. La Date d'entrée en vigueur ou d'expiration, le Capital assuré, les primes applicables et tout autre droit ou indemnité conféré aux présentes seront rajustés conformément à votre âge et à votre sexe exacts. Si, compte tenu de votre âge réel, nous n'aurions pas émis le présent certificat, nous nous réservons le droit de résilier votre protection. Le cas échéant, notre responsabilité se limite à vous rembourser un montant égal aux primes que vous avez versées.

### **Déclaration inexacte quant à l'usage du tabac**

En cas de déclaration inexacte quant à l'usage du tabac dans votre demande d'adhésion, l'assurance sera nulle à compter de sa Date d'entrée en vigueur. Nous vous rembourserons une somme égale aux primes payées. Le terme « Non-fumeur » est défini dans le Glossaire.

### **Incontestabilité de l'assurance**

Nous nous fondons sur les renseignements fournis dans votre demande d'adhésion. Nous supposons que les déclarations de votre adhésion sont véridiques et complètes. Une fois la protection en vigueur ou remise en vigueur depuis une période consécutive de deux ans, l'information fournie sera réputée exacte à toutes les fins utiles sauf si l'information a été soumise frauduleusement, ou que ladite information constitue une déclaration inexacte quant à l'âge ou au sexe. Si vous obtenez une augmentation du Capital assuré, le montant augmenté est assujéti à une nouvelle Période de contestabilité de deux ans.

### **Cession des prestations d'assurance**

Vous pouvez céder la prestation payable aux présentes, sous réserve des modalités du présent certificat. Toutefois, nous n'acceptons aucune responsabilité quant à la validité, à l'effet ou à la suffisance de toute cession. Nous n'avons aucune obligation de prendre des mesures à l'égard d'une cession jusqu'à ce qu'une cession originale valide et une copie de celle-ci nous soient transmises et soient enregistrées à notre siège social.

### **Police sans participation**

La police collective ni le présent certificat ne donne droit à quiconque, ni à vous, à des distributions de nos profits.

### **Changement du montant des primes**

La Canada-Vie se réserve le droit de modifier les primes. Toutefois, les primes peuvent uniquement être augmentées si la même augmentation est appliquée à tous les titulaires de certificat assurés en vertu de la police collective. La Canada-Vie fera parvenir aux membres du groupe un avis d'au moins trente (30) jours avant tout changement.

### **Action en justice**

Toute action ou poursuite à l'endroit d'un assureur pour la récupération de montant d'assurance exigible en vertu du contrat est absolument interdite sous réserve d'un début des procédures dans les délais prévus à la *Loi sur les assurances* ou d'une autre loi applicable.

### **Accès**

Vous avez le droit d'examiner et de demander une copie de la police collective et de certains autres énoncés écrits à la Canada-Vie, sous réserve de certaines limites d'accès.

### **Devise**

Toutes les sommes d'argent payables aux termes du présent certificat seront en monnaie canadienne.

### **En-tête de paragraphe**

La division du présent certificat d'assurance en sections et l'insertion d'en-têtes visent uniquement à en faciliter la consultation et n'influencent aucunement la construction ni l'interprétation du certificat.

### **Intégralité du contrat**

Le présent certificat, ainsi que les modifications apportées de temps à autre conformément à ses dispositions, la police collective et votre demande d'adhésion composent l'intégralité de votre contrat d'assurance.

## **Glossaire**

« **Assuré** » s'entend d'une Personne admissible qui a été acceptée aux fins de la protection en vertu de la présente police collective et à l'égard de laquelle la prime d'assurance requise continue d'être payée. Dans le présent certificat d'assurance, « vous » désigne l'Assuré.

« **Capital assuré** » désigne le capital assuré indiqué au début du présent certificat, pouvant être augmenté ou réduit à votre demande sous réserve de notre approbation de temps à autre, moins toute *réduction des prestations avec l'âge* (consultez cette disposition) et tout paiement anticipé que nous avons versé.

« **Client** » s'entend de la personne physique qui répond à l'offre d'assurance en vertu de la police collective et qui est un résident du Canada à l'extérieur du Québec.

« **Conjoint** » s'entend la personne à laquelle le Client ou le titulaire de compte Points PC est légalement marié ou avec laquelle le Client a une relation conjugale depuis au moins 24 mois au moment de la demande d'adhésion.

« **Date d'entrée en vigueur** » désigne la date d'entrée en vigueur initiale indiquée ci-dessus, ou dans le cas de changements, d'augmentations ou de réductions de la protection, désigne la Date de révision indiquée ci-dessus.

« **Fumeurs** » s'entend d'une Personne admissible qui a fait usage de produits du tabac ou de substitutions de nicotine sous une forme quelconque au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date de sa proposition d'assurance en vertu de la présente police.

« **Non-fumeur** » s'entend d'une Personne admissible qui n'a pas fait usage de produits du tabac, ni de substituts de nicotine sous une forme quelconque au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date de sa demande d'assurance en vertu de la présente police collective.

« **Période de contestabilité** » s'entend d'une période de deux (2) années consécutives à compter de la date à laquelle votre protection entre en vigueur, est remise en vigueur ou augmentée. Consultez la section *Incontestabilité de l'assurance*.

« **Personne admissible** » désigne un Client ou un Titulaire d'un compte Points PC ou Conjoint, au moment de l'adhésion, est âgé d'au moins 18 ans et de moins de 70 ans, est résident du Canada et soumet une preuve d'assurabilité satisfaisante à la Canada-Vie.

« **Titulaire d'un compte Points PC** » s'entend de la personne au nom de laquelle le compte est créé en vertu du programme de fidélité des clients administré par le titulaire de la police.

-----Fin du certificat d'assurance-----

### **Protection de vos renseignements personnels**

Lorsque vous présentez une demande de protection, la Canada-Vie ouvre un dossier confidentiel regroupant vos renseignements personnels. Ce dossier est conservé dans les bureaux de la Canada-Vie ou dans les bureaux d'une entreprise autorisée par la Canada-Vie. Vous pouvez exercer certains droits d'accès et de rectification relativement aux renseignements personnels contenus dans votre dossier en soumettant une demande écrite à la Canada-Vie. Il se peut que la Canada-Vie utilise les services de fournisseurs situés au Canada ou à l'extérieur du Canada. L'accès aux renseignements personnels contenus dans votre dossier est limité au personnel de la Canada-Vie, aux personnes autorisées par cette dernière et qui en ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et aux personnes que vous autorisez à consulter ces données. Vos renseignements personnels peuvent aussi être communiqués aux personnes autorisées par la loi, au Canada ou à l'extérieur du pays. Nous recueillons, utilisons et divulguons les renseignements personnels pour traiter votre proposition et, si votre proposition est approuvée, pour administrer le ou les produits financiers demandés, notamment pour étudier et évaluer les demandes de règlement, et créer et mettre à jour les documents afférents à notre relation d'affaires. Pour obtenir une copie de nos normes de confidentialité, pour toutes

questions concernant nos pratiques et nos politiques sur l'utilisation de vos renseignements personnels (incluant nos fournisseurs de services), vous pouvez communiquer par écrit avec le chef de la conformité de la Canada-Vie au 330, University Avenue, Toronto, ON M5G 1R8, ou visiter le [www.canadalife.com](http://www.canadalife.com) .

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
140, rue Fullarton, 10<sup>e</sup> étage  
London, Ontario Canada N6A 5P2

Allen Loney, Président et chef de la direction

exemple

**ANNEXE B**  
**TAUX DES PRIMES MENSUELLES DE L'ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE COLLECTIVE**

<b>Taux standard pour les femmes</b>										
Âge	50 000 \$		100 000 \$		150 000 \$		200 000 \$		250 000 \$	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeuse	Fumeuse
18-25	4,36 \$	7,57 \$	6,67 \$	13,07 \$	8,97 \$	18,59 \$	11,28 \$	24,09 \$	13,59 \$	29,61 \$
26	4,49 \$	7,57 \$	6,92 \$	13,07 \$	9,36 \$	18,59 \$	11,79 \$	24,09 \$	14,23 \$	29,61 \$
27	4,62 \$	7,57 \$	7,18 \$	13,07 \$	9,74 \$	18,59 \$	12,30 \$	24,09 \$	14,87 \$	29,61 \$
28	4,75 \$	7,57 \$	7,44 \$	13,07 \$	10,13 \$	18,59 \$	12,82 \$	24,09 \$	15,51 \$	29,61 \$
29	4,87 \$	7,57 \$	7,69 \$	13,07 \$	10,51 \$	18,59 \$	13,33 \$	24,09 \$	16,15 \$	29,61 \$
30	5,01 \$	7,57 \$	7,95 \$	13,07 \$	10,90 \$	18,59 \$	13,84 \$	24,09 \$	16,79 \$	29,61 \$
31	5,26 \$	7,95 \$	8,46 \$	13,84 \$	11,67 \$	19,74 \$	14,87 \$	25,63 \$	18,08 \$	31,52 \$
32	5,52 \$	8,34 \$	8,97 \$	14,61 \$	12,44 \$	20,89 \$	15,89 \$	27,17 \$	19,36 \$	33,45 \$
33	5,78 \$	8,72 \$	9,49 \$	15,38 \$	13,21 \$	22,04 \$	16,92 \$	28,70 \$	20,64 \$	35,37 \$
34	6,03 \$	9,23 \$	10,00 \$	16,40 \$	13,98 \$	23,58 \$	17,94 \$	30,75 \$	21,92 \$	37,93 \$
35	6,29 \$	9,74 \$	10,51 \$	17,43 \$	14,74 \$	25,12 \$	18,97 \$	32,80 \$	23,20 \$	40,49 \$
36	6,54 \$	10,39 \$	11,02 \$	18,71 \$	15,51 \$	27,04 \$	19,99 \$	35,37 \$	24,48 \$	43,70 \$
37	6,80 \$	11,16 \$	11,54 \$	20,25 \$	16,28 \$	29,35 \$	21,02 \$	38,44 \$	25,76 \$	47,54 \$
38	7,16 \$	12,05 \$	12,25 \$	22,04 \$	17,36 \$	32,04 \$	22,45 \$	42,03 \$	27,56 \$	52,02 \$
39	7,52 \$	13,07 \$	12,97 \$	24,09 \$	18,43 \$	35,11 \$	23,89 \$	46,13 \$	29,35 \$	57,15 \$
40	7,55 \$	14,23 \$	13,69 \$	26,40 \$	19,51 \$	38,58 \$	25,32 \$	50,74 \$	31,14 \$	62,92 \$
41	8,24 \$	15,51 \$	14,41 \$	28,96 \$	20,59 \$	42,42 \$	26,76 \$	55,87 \$	32,94 \$	69,33 \$
42	8,59 \$	17,05 \$	15,12 \$	32,04 \$	21,66 \$	47,03 \$	28,19 \$	62,02 \$	34,73 \$	77,01 \$
43	9,59 \$	18,59 \$	16,46 \$	35,11 \$	23,66 \$	51,64 \$	30,86 \$	68,17 \$	38,06 \$	84,70 \$
44	9,93 \$	20,25 \$	17,79 \$	38,44 \$	25,66 \$	56,64 \$	33,52 \$	74,83 \$	41,39 \$	93,02 \$
45	10,59 \$	21,92 \$	19,12 \$	41,77 \$	27,66 \$	61,64 \$	36,19 \$	81,49 \$	44,73 \$	101,36 \$
46	11,26 \$	23,71 \$	20,45 \$	45,36 \$	29,66 \$	67,02 \$	38,85 \$	88,67 \$	48,06 \$	110,33 \$
47	11,93 \$	25,51 \$	21,79 \$	48,95 \$	31,66 \$	72,40 \$	41,52 \$	95,84 \$	51,39 \$	119,29 \$
48	12,80 \$	27,30 \$	23,53 \$	52,54 \$	34,27 \$	77,78 \$	45,00 \$	103,02 \$	55,74 \$	128,26 \$
49	13,67 \$	29,09 \$	25,27 \$	56,12 \$	36,88 \$	83,16 \$	48,49 \$	110,19 \$	60,10 \$	137,23 \$
50	14,54 \$	30,89 \$	27,01 \$	59,71 \$	39,50 \$	88,54 \$	51,97 \$	117,37 \$	64,46 \$	146,20 \$
51	15,41 \$	32,68 \$	28,76 \$	63,30 \$	42,11 \$	93,93 \$	55,46 \$	124,54 \$	68,81 \$	155,17 \$
52	16,28 \$	34,48 \$	30,50 \$	66,89 \$	44,73 \$	99,31 \$	58,94 \$	131,72 \$	73,17 \$	164,14 \$
53	17,51 \$	36,14 \$	32,96 \$	70,22 \$	48,42 \$	104,30 \$	63,86 \$	138,38 \$	79,32 \$	172,46 \$
54	18,74 \$	37,67 \$	35,42 \$	73,29 \$	52,11 \$	108,91 \$	68,78 \$	144,53 \$	85,47 \$	180,15 \$
55	19,97 \$	39,47 \$	37,88 \$	76,88 \$	55,80 \$	114,29 \$	73,70 \$	151,70 \$	91,62 \$	189,12 \$
56	21,20 \$	41,65 \$	40,34 \$	81,24 \$	59,49 \$	120,83 \$	78,62 \$	160,42 \$	97,77 \$	200,01 \$
57	22,43 \$	44,08 \$	42,80 \$	86,10 \$	63,18 \$	128,13 \$	83,54 \$	170,15 \$	103,92 \$	212,18 \$

58	26,28 \$	46,90 \$	50,49 \$	91,74 \$	74,71 \$	136,59 \$	98,92 \$	181,43 \$	123,14 \$	226,27 \$
59	30,12 \$	50,11 \$	58,17 \$	98,15 \$	86,24 \$	146,20 \$	114,29 \$	194,24 \$	142,36 \$	242,29 \$
60	33,96 \$	53,82 \$	65,86 \$	105,58 \$	97,77 \$	157,34 \$	129,67 \$	209,10 \$	161,58 \$	260,87 \$
61	37,81 \$	58,05 \$	73,55 \$	114,04 \$	109,30 \$	170,03 \$	145,04 \$	226,02 \$	180,79 \$	282,01 \$
62	41,65 \$	62,92 \$	81,24 \$	123,77 \$	120,83 \$	184,64 \$	160,42 \$	245,49 \$	200,01 \$	306,36 \$
63	46,78 \$	68,42 \$	91,49 \$	134,79 \$	136,21 \$	201,16 \$	180,92 \$	267,53 \$	225,64 \$	333,90 \$
64	51,90 \$	74,83 \$	101,74 \$	147,60 \$	151,58 \$	220,38 \$	201,42 \$	293,15 \$	251,26 \$	365,93 \$
65	57,03 \$	82,26 \$	111,99 \$	162,47 \$	166,96 \$	242,67 \$	221,92 \$	322,88 \$	276,89 \$	403,09 \$
66	62,15 \$	90,85 \$	122,24 \$	179,64 \$	182,33 \$	268,43 \$	242,42 \$	357,22 \$	302,51 \$	446,01 \$
67	67,28 \$	100,71 \$	132,49 \$	199,37 \$	197,71 \$	298,02 \$	262,92 \$	396,68 \$	328,14 \$	495,34 \$
68	72,40 \$	112,12 \$	142,74 \$	222,17 \$	213,08 \$	332,24 \$	283,42 \$	442,29 \$	353,76 \$	552,36 \$
69	77,53 \$	125,44 \$	152,99 \$	248,82 \$	228,46 \$	372,21 \$	303,92 \$	495,59 \$	379,39 \$	618,98 \$
70-74*	77,53 \$	125,44 \$	152,99 \$	248,82 \$	248,82 \$	372,21 \$	303,92 \$	495,59 \$	379,39 \$	618,98 \$

\*renouvellement seulement – la taxe de vente provinciale sera ajoutée, le cas échéant

Taux standard pour les hommes										
Âge	50 000 \$		100 000 \$		150 000 \$		200 000 \$		250 000 \$	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur
18-25	7,83 \$	10,39 \$	13,59 \$	18,71 \$	19,36 \$	27,04 \$	25,12 \$	35,37 \$	30,89 \$	43,70 \$
26	7,95 \$	10,39 \$	13,84 \$	18,71 \$	19,74 \$	27,04 \$	25,63 \$	35,37 \$	31,52 \$	43,70 \$
27	8,08 \$	10,39 \$	14,10 \$	18,71 \$	20,13 \$	27,04 \$	26,14 \$	35,37 \$	32,17 \$	43,70 \$
28	8,20 \$	10,39 \$	14,35 \$	18,71 \$	20,50 \$	27,04 \$	26,65 \$	35,37 \$	32,80 \$	43,70 \$
29	8,34 \$	10,39 \$	14,61 \$	18,71 \$	20,89 \$	27,04 \$	27,17 \$	35,37 \$	33,45 \$	43,70 \$
30	8,46 \$	10,39 \$	14,87 \$	18,71 \$	21,27 \$	27,04 \$	27,68 \$	35,37 \$	34,09 \$	43,70 \$
31	8,59 \$	10,77 \$	15,12 \$	19,48 \$	21,66 \$	28,19 \$	28,19 \$	36,90 \$	34,73 \$	45,62 \$
32	8,72 \$	11,16 \$	15,38 \$	20,25 \$	22,04 \$	29,35 \$	28,70 \$	38,44 \$	35,37 \$	47,54 \$
33	8,85 \$	11,54 \$	15,64 \$	21,02 \$	22,43 \$	30,50 \$	29,22 \$	39,98 \$	36,01 \$	49,46 \$
34	8,97 \$	12,05 \$	15,89 \$	22,04 \$	22,81 \$	32,04 \$	29,73 \$	42,03 \$	36,65 \$	52,02 \$
35	9,11 \$	12,56 \$	16,15 \$	23,07 \$	23,20 \$	33,57 \$	30,24 \$	44,08 \$	37,29 \$	54,59 \$
36	9,23 \$	13,72 \$	16,40 \$	25,37 \$	23,58 \$	37,04 \$	30,75 \$	48,69 \$	37,93 \$	60,36 \$
37	9,36 \$	15,26 \$	16,66 \$	28,45 \$	23,97 \$	41,65 \$	31,27 \$	54,84 \$	38,58 \$	68,04 \$
38	9,62 \$	16,66 \$	17,17 \$	31,27 \$	24,74 \$	45,87 \$	32,29 \$	60,48 \$	39,86 \$	75,09 \$
39	9,74 \$	18,20 \$	17,43 \$	34,34 \$	25,12 \$	50,49 \$	32,80 \$	66,63 \$	40,49 \$	82,77 \$
40	10,25 \$	19,87 \$	18,45 \$	37,67 \$	26,65 \$	55,49 \$	34,85 \$	73,29 \$	43,05 \$	91,11 \$
41	10,77	22,30 \$	19,48 \$	42,54 \$	28,19 \$	62,79 \$	36,90 \$	83,03 \$	45,62 \$	103,27 \$

	\$									
42	11,28 \$	24,86 \$	20,50 \$	47,67 \$	29,73 \$	70,47 \$	38,95 \$	93,28 \$	48,18 \$	116,09 \$
43	12,05 \$	27,42 \$	22,04 \$	52,79 \$	32,04 \$	78,16 \$	42,03 \$	103,53 \$	52,02 \$	128,90 \$
44	12,82 \$	30,24 \$	23,58 \$	58,43 \$	34,34 \$	86,62 \$	45,10 \$	114,80 \$	55,87 \$	142,99 \$
45	13,59 \$	33,19 \$	25,12 \$	64,32 \$	36,65 \$	95,46 \$	48,18 \$	126,59 \$	59,71 \$	157,73 \$
46	14,35 \$	36,39 \$	26,65 \$	70,73 \$	38,95 \$	105,07 \$	51,25 \$	139,40 \$	63,55 \$	173,74 \$
47	15,12 \$	39,86 \$	28,19 \$	77,65 \$	41,26 \$	115,45 \$	54,33 \$	153,24 \$	67,40 \$	191,04 \$
48	16,92 \$	43,44 \$	31,78 \$	84,82 \$	46,64 \$	126,21 \$	61,50 \$	167,59 \$	76,37 \$	208,98 \$
49	18,71 \$	47,15 \$	35,37 \$	92,25 \$	52,02 \$	137,35 \$	68,68 \$	182,45 \$	85,34 \$	227,55 \$
50	20,50 \$	51,13 \$	38,95 \$	100,20 \$	57,40 \$	149,28 \$	75,85 \$	198,34 \$	94,30 \$	247,42 \$
51	22,30 \$	55,35 \$	42,54 \$	108,65 \$	62,79 \$	161,95 \$	83,03 \$	215,25 \$	103,27 \$	268,55 \$
52	24,09 \$	59,71 \$	46,13 \$	117,37 \$	68,17 \$	175,02 \$	90,20 \$	232,68 \$	112,24 \$	290,34 \$
53	27,17 \$	64,20 \$	52,28 \$	126,34 \$	77,39 \$	188,48 \$	102,50 \$	250,62 \$	127,62 \$	312,76 \$
54	30,24 \$	68,94 \$	58,43 \$	135,82 \$	86,62 \$	202,70 \$	114,80 \$	269,58 \$	142,99 \$	336,46 \$
55	33,32 \$	73,68 \$	64,58 \$	145,30 \$	95,84 \$	216,93 \$	127,10 \$	288,54 \$	158,37 \$	360,17 \$
56	36,39 \$	80,09 \$	70,73 \$	158,11 \$	105,07 \$	236,14 \$	139,40 \$	314,17 \$	173,74 \$	392,20 \$
57	39,47 \$	86,62 \$	76,88 \$	171,18 \$	114,29 \$	255,74 \$	151,70 \$	340,30 \$	189,12 \$	424,87 \$
58	42,80 \$	93,41 \$	83,54 \$	184,76 \$	124,29 \$	276,12 \$	165,03 \$	367,47 \$	205,77 \$	458,83 \$
59	45,10 \$	100,45 \$	88,15 \$	198,85 \$	131,20 \$	297,25 \$	174,25 \$	395,65 \$	217,30 \$	494,05 \$
60	48,44 \$	109,17 \$	94,82 \$	216,28 \$	141,20 \$	323,39 \$	187,58 \$	430,50 \$	233,96 \$	537,62 \$
61	51,77 \$	121,47 \$	101,48 \$	240,88 \$	151,19 \$	360,29 \$	200,90 \$	479,70 \$	250,62 \$	599,12 \$
62	55,10 \$	134,79 \$	108,14 \$	267,53 \$	161,19 \$	400,27 \$	214,23 \$	533,00 \$	267,27 \$	665,74 \$
63	60,99 \$	149,65 \$	119,93 \$	297,25 \$	178,87 \$	444,85 \$	237,80 \$	592,45 \$	296,74 \$	740,05 \$
64	66,89 \$	165,93 \$	131,72 \$	329,80 \$	196,55 \$	493,68 \$	261,38 \$	657,54 \$	326,21 \$	821,42 \$
65	72,78 \$	183,99 \$	143,50 \$	365,93 \$	214,23 \$	547,87 \$	284,95 \$	729,80 \$	355,68 \$	911,74 \$
66	78,67 \$	193,61 \$	155,29 \$	385,15 \$	231,91 \$	576,70 \$	308,53 \$	768,24 \$	385,15 \$	959,79 \$
67	84,57 \$	203,34 \$	167,08 \$	404,62 \$	249,59 \$	605,91 \$	332,10 \$	807,19 \$	414,62 \$	1 008,48 \$
68	90,46 \$	213,20 \$	178,87 \$	424,35 \$	267,27 \$	635,50 \$	355,68 \$	846,65 \$	444,09 \$	1 057,80 \$

69	99,43 \$	223,08 \$	196,80 \$	444,09 \$	294,18 \$	665,11 \$	391,55 \$	886,12 \$	488,93 \$	1 107,14 \$
70-74*	99,43 \$	223,08 \$	196,80 \$	444,09 \$	294,18 \$	665,11 \$	391,55 \$	886,12 \$	488,93 \$	1 107,14 \$

\*renouvellement seulement – la taxe de vente provinciale sera ajoutée, le cas échéant

exemple